

Appel à candidatures pour un poste de personnel chercheur sous contrat  
**Épreuves de sélection pour l'embauche d'un chercheur ordinaire**

**APPEL À CANDIDATURES : PI20021**

**RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES**

1. Législation applicable

La réglementation s'appliquant au présent appel à candidatures est la suivante :

- Loi organique 6/2001 du 21 décembre relative aux universités, modifiée par la Loi organique 4/2007 du 12 avril et la réglementation qui la développe.
- Loi 1/2003 du 19 février relative aux universités catalanes, et la réglementation qui la développe.
- Décret 202/2003 du 26 août du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la société de l'information approuvant le Statut de l'université Rovira i Virgili, modifié par décision du Gouvernement GOV/23/2012.
- Norme en vigueur sur l'embauche de personnel chercheur pour des travaux ou services d'exécution de projet concrets de recherche scientifique ou technique, approuvée par le conseil du Gouvernement tenu le 8 juillet 2005, et modifiée par la suite.
- Convention collective du personnel enseignant et chercheur des universités publiques catalanes du 10 octobre 2006 (DOGC 14.02.07).

2. Caractéristiques du poste

- Département : Département d'ingénierie mécanique
- Section/catégorie/échelon : Chercheur postdoctoral / Chercheur ordinaire / Directeur ou directrice de recherches
- Projet de recherches/travaux ou service : *StructurAtion d'une filière de Valorisation transfrontalière des tiges de mAis et de tourneSol pour la Construction*
- Code projet : CTP EFA353/19/SAVASCO
- Description des tâches à effectuer :

Les tâches principales à réaliser se répartissent selon trois axes principaux :

1. Le premier consiste à la formulation des matériaux de construction à base de granulats végétaux ainsi qu'à leur caractérisation ultérieure du point de vue hygrothermique, de leur durabilité et du comportement au feu des produits de construction développés dans le cadre du projet. Pour mener à bien ces missions, le (ou la) recruté(e) pourra s'appuyer sur les équipements disponibles au sein des laboratoires du GICITED. Des séjours ponctuels pourront également être réalisés au sein de l'antenne du LMDC à Tarbes.
2. Le second axe se focalisera sur la conception des solutions constructives et des deux prototypes à l'échelle 1 qui incorporeront les produits développés dans le projet. Un d'eux sera construit à Tarbes (France) et l'autre à Sant Cugat (Barcelone). La conception devra répondre aux contraintes réglementaires, climatiques et économiques de chaque localisation et devra être adapté aux caractéristiques de mise en œuvre et manutention des produits développés.
3. La conception des prototypes inclura leur optimisation énergétique grâce à des outils de modélisation énergétique et l'incorporation d'éléments passifs de contrôle des ambiances adaptés aux zones climatiques considérées. Les simulations seront réalisées sur EnergyPlus et sur TRNSYS. Le (la) candidat(e) devra également participer à la préparation et la planification des travaux de réalisation, à la rédaction du dossier d'exécution et la préparation de toute la documentation nécessaire à la construction des prototypes. La construction des deux prototypes sera à la charge d'une entreprise partenaire du projet. Le (la) candidat(e) devra superviser les travaux de construction des deux prototypes, enregistrer et évaluer tout le processus de réalisation. De plus, la définition et la mise en œuvre d'une instrumentation visant à analyser le comportement hygrothermique dynamique des prototypes ainsi que leur qualité environnementale devront être réalisées. Le troisième axe de la mission se centrera

Appel à candidatures pour un poste de personnel chercheur sous contrat  
**Épreuves de sélection pour l'embauche d'un chercheur ordinaire**

sur le suivi des performances des prototypes au travers du test et du calibrage des capteurs mis en œuvre, de la collecte et de l'analyse des données générées. Elles devront notamment servir à calibrer le modèle énergétique élaboré dans le cadre du projet.

- Lieu : URV-Tarragona

3. Caractéristiques du contrat

- Personnel chercheur sous contrat
- Contrat de travaux ou de services déterminés, dans le cadre de l'exécution du projet concret de recherche scientifique ou technique.
- Prévision du contrat de travail : 01/09/2020 – 31/08/2021
- Temps consacré : à temps partiel (32 heures par semaine)
- Rémunération conformément aux dispositions de la convention collective du personnel enseignant des universités publiques catalanes (DOGC 14.02.2007).
- Organisme de financement : Consortium de la Communauté de Travail de Pyrénées (via le PROGRAMME INTERREG V A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) 2014-2020)

4. Conditions à remplir par les candidat(e)s

4.1 Conditions d'ordre général :

- Avoir atteint l'âge de 18 ans et ne pas avoir dépassé celui de départ en retraite.
- Ne présenter aucun handicap ni maladie empêchant la bonne exécution des fonctions correspondantes.
- N'être mis à l'écart, dans le cadre d'une procédure disciplinaire, d'aucune des administrations publiques, ni être inhabilité pour assumer des fonctions publiques.
- Ne présenter aucun motif d'incompatibilité, conformément aux dispositions de la Loi 53/1984 du 26 décembre, relative aux incompatibilités du personnel au service des administrations publiques.

4.2 Conditions spécifiques :

- Être titulaire d'un diplôme de doctorat ou équivalent.

Les candidat(e)s devront remplir ces conditions au moins jusqu'au dernier jour du délai de présentation des demandes.

4.3 Profil et mérites pris en compte :

- Le (ou la) candidat(e) devra avoir un profil scientifique dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie ou de la physique appliquée.
- Une expérience précédente dans le domaine des matériaux de construction et/ou de l'efficacité énergétique des bâtiments serait appréciée.
- Une expérience dans la rédaction d'avant-projets et de dossiers d'exécution comme le fait d'être familiarisé avec les normes de construction d'au moins un des pays participants (France et Espagne) sera évaluée positivement.
- Une expérience passée en conduite de travaux serait un plus. Le (la) candidat(e) devra être familiarisée avec la conception environnementale des bâtiments et maîtriser l'usage de DesignBuilder, OpenStudio Energyplus et/ou TRNSYS.
- Des compétences dans le domaine de l'instrumentation énergétique des bâtiments ainsi que la gestion des données générées seraient appréciées tout comme une expérience passée sur l'étude des matériaux de construction biosourcés.
- La personne recrutée devra faire preuve d'ouverture d'esprit et être capable de mener, en parallèle, des études à l'échelle du laboratoire ainsi des missions de terrain.
- Les tâches prévues se dérouleront principalement à Barcelone et Tarragone, avec la possibilité de réaliser des séjours de courte durée à Tarbes (France), en particulier pour assister aux réunions de coordination et de suivi du chantier de construction.
- La maîtrise du français ainsi que du catalan et/ou du castillan sont indispensables. De plus, une maîtrise de l'anglais sera très appréciée.

Appel à candidatures pour un poste de personnel chercheur sous contrat  
**Épreuves de sélection pour l'embauche d'un chercheur ordinaire**

5 Demandes de candidatures

5.1 Les personnes souhaitant participer à cet appel à candidatures et remplissant les conditions pour ce faire devront présenter la demande correspondante à travers le formulaire disponible sur le site web de l'URV : [Convocatòries de Personal Investigador Contractat](#).

De préférence, les demandes pourront être présentées virtuellement à travers le registre électronique de l'université Rovira i Virgili. Pour ce faire, accéder au lien du Registre général de l'université Rovira i Virgili (<https://seuelectronica.urv.cat/registre.html>), puis à la rubrique « *Accés al registre electrònic* », et effectuer une *Instance genèrica*.

Les autres modalités possibles de présentation sont les suivantes :

- A) Dans le Registre général de l'URV, consulter la localisation et l'horaire dans <https://seuelectronica.urv.cat/registre.html>
- B) Les autres canaux visés à l'article 16 de la Loi 39/2015 du 1<sup>er</sup> octobre sur la procédure administrative commune des administrations publiques (BOE n° 236 du 02/10/2015).

Si la documentation est envoyée par toute modalité autre que celle du registre électronique de l'université Rovira i Virgili ou du Registre général de l'université Rovira i Virgili, le candidat doit le communiquer au Service des ressources humaines par courrier électronique envoyé à [gestiodepi@urv.cat](mailto:gestiodepi@urv.cat) pendant la période de présentation des candidatures, en joignant la demande et le justificatif correspondant.

Date limite de présentation des candidatures : **5 août 2020 inclus**.

5.2 Pièces à présenter avec la candidature :

- a) Pièces d'ordre général :
  - Photocopie du DNI, de la CNI, du NIE ou du passeport, avec date de validité en cours.
- b) De manière spécifique :
  - Photocopie du diplôme de doctorat et de tout autre diplôme.
  - CV en tant que chercheur et professionnel, avec tous les documents justificatifs correspondants.
  - Reçu du paiement des frais d'inscription.

Les mérites non accrédités ne seront pas pris en compte.

L'expérience professionnelle peut être attestée sur la base de contrats de travail, d'attestations délivrées par l'entreprise, de justificatifs de la Sécurité Sociale, etc.

5.3 Frais d'inscription à l'appel à candidatures :

- a) À titre de frais d'examen, les candidat(e)s devront verser la somme de 69,25 € sur le compte courant de l'université Rovira i Virgili : BBVA : ES5701 8260 35 4102 0161 8358, SWIFT : BBVAESMM, en indiquant leurs nom et prénom, leur DNI/CNI et le code de la place à pourvoir, conformément aux dispositions de la Loi 15/1997 et de l'ordonnance GAH/83 du 9 de mai 2017 s'appliquant à la publicité des frais d'inscription de l'année 2017 pour les procédures gérées par le Ministère catalan de la gouvernance, des administrations publiques et du logement.
- b) Exonération aux frais d'inscription : les personnes en situation de chômage ne bénéficiant d'aucune prestation économique, les retraités et les personnes handicapées avec un taux d'invalidité égal ou supérieur à 33 % seront exonérés du paiement des frais, sur présentation des documents l'attestant.  
Pour prouver sa situation de chômage sans la perception d'aucune prestation économique, le candidat doit joindre à la demande un certificat de l'Office du travail ou du Service public de l'emploi (SPEE) prouvant qu'il est bien inscrit en tant que demandeur d'emploi et qu'il ne bénéficie d'aucune prestation économique ; ce certificat doit avoir été délivré pendant la

Appel à candidatures pour un poste de personnel chercheur sous contrat  
**Épreuves de sélection pour l'embauche d'un chercheur ordinaire**

période de présentation des candidatures. Il devra également présenter une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il se trouve en situation de chômage et qu'il ne perçoit aucun revenu du travail.

- c) Les candidats pouvant bénéficier de l'exonération des frais d'inscription accordée par l'ordonnance GAH/83/2017 doivent le prouver.
- d) L'absence de paiement, un paiement incomplet des frais ou le fait de ne pouvoir prouver le droit à l'exonération ou à la réduction des frais d'inscription fera que le candidat sera exclu du processus de sélection.
- e) Les frais d'inscription seront remboursés à la demande des intéressés définitivement exclus des épreuves de sélection à condition que la cause de l'exclusion ne soit pas attribuable à la personne intéressée.
- f) En aucun cas le paiement sur le compte bancaire ne pourra substituer la démarche de présentation de la candidature auprès de l'université dans le délai et sous la forme prévue, conformément aux clauses du présent règlement.

#### 6 Liste des candidat(e)s admis(es) et exclu(e)s

Au terme du délai de présentation des candidatures, la liste provisoire des candidats admis et exclus sera publiée sur le site web de l'URV [Convocatòries de Personal Investigador Contractat](#) avec l'indication, le cas échéant, de la raison de l'exclusion.

Les candidats disposeront d'un délai de 10 jours ouvrables pour modifier leur candidature ou, s'ils le jugent opportun, pour présenter leurs allégations auprès du vice-recteur du Programme académique, d'enseignement et du corps enseignant.

Au terme de ce délai, la liste définitive des candidats admis et exclus sera publiée sur le même site web que la liste provisoire.

Les erreurs matérielles pourront être corrigées à tout moment.

#### 7 Commissions

- Composition :

Président titulaire : Dieter Thomas Boer  
Membre secrétaire : Laureano Jiménez Esteller  
Membre titulaire : Manel Vallès Rasquera

Président suppléant : Alberto Fernandez  
Membre secrétaire suppléant : Josep Maria Mateo  
Membre suppléant : Carles Turón

#### 8 Procédure de sélection

Les commissions de sélection doivent étudier et évaluer les CV des candidats admis à la procédure de sélection au vu de leur expérience dans le domaine de la recherche et de leur profil professionnel. Les membres de la commission peuvent convenir de réaliser un entretien personnel afin de vérifier si leur profil s'adapte bien aux besoins de l'université décrits dans l'appel à candidatures. La commission doit présenter un rapport justifié sur les mérites des candidats et faire une proposition de nature contraignante au rectorat.

#### 9 Proposition de candidats

Après avoir examiné les candidats, la commission présentera au rectorat une liste motivée et contraignante de tous les candidats évalués positivement, par ordre de préférence pour occuper la place. Elle pourra également proposer de laisser la place vacante.

Appel à candidatures pour un poste de personnel chercheur sous contrat  
**Épreuves de sélection pour l'embauche d'un chercheur ordinaire**

La commission peut décider sa proposition à l'unanimité ou à la majorité. En cas de décision par majorité, le membre en désaccord doit indiquer son évaluation et son ordre de préférence des candidats évalués positivement.

Au vu de la proposition présentée, le rectorat doit désigner un candidat pour chaque place, en fonction de l'ordre de préférence proposé par la commission, jusqu'à pourvoir toutes les places faisant l'objet de l'appel à candidatures.

10 Passation du contrat

Dès le lendemain de la publication de la décision du rectorat, le candidat devra présenter la documentation pertinente au service des ressources humaines afin de signer le contrat correspondant.

En cas de désistement d'un candidat proposé ou si le contrat n'est finalement pas signé, le rectorat désignera le candidat suivant par ordre de préférence.

Si la personne proposée est originaire d'un pays non communautaire, elle devra remplir les conditions légales nécessaires à son recrutement et à son affiliation à la Sécurité Sociale.

En aucun cas la personne proposée ne pourra commencer l'activité avant la date de son affiliation à la Sécurité Sociale.

11 Durée du contrat

Ce contrat sera automatiquement résilié à l'issue du projet de recherche scientifique ou technique qui en est à l'origine. La durée effective de ce contrat de travail dépend donc de la durée du projet de recherche correspondant.

12 Réclamations

Les parties intéressées pourront présenter un recours administratif contre l'appel à candidatures et son règlement auprès du Tribunal contentieux-administratif de Tarragone, dans un délai de deux mois à compter du lendemain de sa publication, sans préjudice de pouvoir déposer, à titre facultatif, un recours en annulation préalable à la procédure contentieuse, auprès du rectorat de l'URV dans un délai d'un mois à compter du lendemain de sa publication.

De même, les personnes intéressées peuvent présenter un recours contre les actes administratifs découlant de la décision du jury, auprès du rectorat de l'URV dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou publication, recours qui devra être considéré comme rejeté si aucune notification administrative spécifique n'est émise dans les trois mois. La procédure de recours contentieux administratif est alors valable auprès du tribunal contentieux administratif de Tarragone pendant un délai de six mois à compter du lendemain de la date à laquelle le recours est considéré rejeté. En cas de décision expresse quant au recours présenté, le délai pour interposer un recours contentieux-administratif sera de deux mois à compter de sa notification à la personne intéressée.

Les parties intéressées peuvent également intenter toute autre action qu'elles pourraient juger opportune dans la défense de leurs intérêts.

**Interreg**  
**POCTEFA**



Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)